

Le deuxième numéro de notre périodique « Et ailleurs, ...? » est consacré aux contrats de professionnalisation.

Au moment de l'ouverture du dispositif en 2004, la CPNEF a encouragé les employeurs à avoir recours aux contrats de professionnalisation.

Ce type de contrat a séduit les associations de la branche, à tel point qu'aujourd'hui, des difficultés liées au financement apparaissent.

A l'heure où la CPNEF fait le bilan de ces trois années d'utilisation des contrats de professionnalisation, ce numéro permet de comparer nos actions aux comportements nationaux : développement des contrats, profil des bénéficiaires, durée et niveau de diplôme des formations.

La professionnalisation au sein de notre branche ressemble sur certains points à celle de l'ensemble du milieu professionnel français : les effectifs annuels des nouveaux contrats évoluent au même rythme, la durée moyenne des contrats signés est identique, ainsi que la durée moyenne des actions de formations suivies.

Pourtant elle se distingue sur d'autres éléments : la part des contrats d'une durée supérieure à 12 mois est plus importante dans la branche, les salariés entrant en contrat de professionnalisation sont plus âgés, et les formations suivies permettent d'obtenir presque exclusivement des diplômes délivrés par l'Etat.

Définition

Depuis octobre 2004, le contrat de professionnalisation remplace les contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation.

Il se différencie du contrat d'apprentissage qui répond à une logique de poursuite de formation initiale.

Le contrat de professionnalisation a quant à lui pour objectif de permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle. Il s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus.

Effectifs

En 2006, les DDTEFP ont enregistré 144 000 nouveaux contrats de professionnalisation (soit 50% de plus qu'entre octobre 2004 et décembre 2005) tous secteurs confondus. Les premières estimations pour 2007 s'élèvent à 170 000 nouveaux contrats (soit une augmentation de près de 25%)¹.

Le secteur tertiaire est le principal utilisateur avec 77% des nouveaux contrats signés en 2006.

Mais à l'intérieur de ce vaste secteur d'activité, ce sont particulièrement les secteurs du commerce et des services aux entreprises qui font usage des contrats de professionnalisation. Le secteur « Education, santé, action sociale » regroupait en 2006 5,6% du total des entrées en contrat de professionnalisation, alors qu'il employait 19% des actifs occupés du pays.

Dans notre branche (Centres sociaux, accueil de jeunes enfants, et développement social local), on dénombrait en 2005, 96 contrats de professionnalisation, 146 en 2006, et 183 en 2007. **L'évolution du nombre de contrats correspond à celle observée au niveau national** : soit un accroissement de 52% entre 2005 et 2006, et de 25% entre 2006 et 2007.

Répartition selon les secteurs d'activités du total des entrées en contrats de professionnalisation et du total des

Secteurs d'activité	Total des entrées en contrats de professionnalisation	Total des actifs occupés
Agriculture	0,8%	3,7%
Industrie	14,7%	16,1%
Construction	8,2%	6,5%
Tertiaire	76,3%	73,7%
dont Commerce	26,6%	13,2%
Services aux entreprises	18,0%	13,0%
Éducation, santé, action	6,5%	19,2%

Source : Insee, Enquêtes Emploi 2006 & DARES

Lecture : Le secteur agricole emploie 0,8% du total des nouveaux contrats de professionnalisation signés en 2006, mais il emploie 3,7% du total des actifs occupés.

¹ Les données nationales présentes dans ce document sont issues :

- d'une étude de la DARES : Le contrat de professionnalisation en 2006 : de plus en plus d'entrées dans le dispositif, Ruby Sanchez, Premières informations, Avril 2008.

- d'un rapport de la DGEFP : Premiers éclairages sur la réforme de la formation professionnelle, Octobre 2006.

LES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

La nature et les durées des contrats

Parmi l'ensemble des nouveaux contrats de professionnalisation signés en France en 2006, 84% étaient des contrats à durée déterminée. De façon presque identique², 90% des contrats de professionnalisation suivis en 2006 par les salariés de la branche étaient des CDD.

Au niveau national, la durée moyenne des contrats signés en 2006 était de 16 mois, et 61% d'entre eux avaient une durée supérieure à 12 mois.

Dans la branche, la durée moyenne des contrats s'élevait à 17 mois pour les contrats signés en 2005, 19 mois pour ceux de 2006, et 18 mois pour ceux signés en 2007.

● **Bien que les durées moyennes soient très proches de la moyenne nationale, les contrats de plus de 12 mois sont bien plus fréquents dans la branche.** Ainsi, seulement 14% des contrats signés en 2006 par un employeur de la branche le sont pour une durée inférieure ou égale à 12 mois (contre 39% au niveau national). Cette durée moyenne plus importante s'explique par le fait que la formation la plus courante (le BPJEPS) dure 18 mois.

	Branche Centres sociaux, Accueil Jeunes enfants, Développement local	Données nationales
6 à 11 mois	8,9%	27,6%
12 mois	5,5%	11,5%
13 à 23 mois	53,4%	39,4%
24 mois	32,2%	21,5%
Total	100%	100%

² La différence n'est pas significative puisque dans un cas il s'agit uniquement des nouveaux contrats signés en 2006, et dans l'autre l'ensemble des contrats suivis en 2006, même si contractés en 2005.

Le public concerné

Les salariés français entrés en contrats de professionnalisation en 2006 sont à l'instar de la population active totale à 52% des hommes.

Ils sont par contre bien plus jeunes que la population active française puisqu'ils sont près de 88% à être âgés de moins de 26 ans, alors que la population active française est composée seulement à 20% de salariés de moins de 30 ans.

En ce qui concerne la branche, **la population en contrat de professionnalisation est sensiblement plus masculine que l'ensemble des salariés de la branche** (33% d'hommes contre 27% parmi l'ensemble des salariés).

En effet, les contrats de professionnalisation concernent particulièrement les animateurs « secteur jeunes » dont la proportion d'hommes est plus élevée que dans les autres secteurs.

Bien que les salariés de la branche soient plus jeunes que l'ensemble de la population active française (38% de moins de 30 ans), **les salariés étant entrés en contrat de professionnalisation en 2006 dans la branche sont plus âgés que les nouveaux entrés en contrats de professionnalisation dans la population active** (36% âgés de moins de 21 ans dans la branche contre 42% dans la France entière).

Il est probable que l'entrée dans la branche par un contrat de professionnalisation se fasse après un passage par des emplois précaires, donc plus tardivement que dans certains secteurs tels que l'industrie ou le commerce.

Répartition des entrants en contrats de professionnalisation dans la branche et la France entière

Age	Branche	Tous les secteurs
16 à 20 ans	35,6%	41,7%
21 à 25 ans	49,3%	46,1%
26 à 44 ans	12,3%	10,7%
45 ans et plus	2,7%	1,5%
Total	100%	100%

Source : Observatoire branche & DARES

Les formations

Au niveau national, la préparation d'un diplôme ou d'un titre homologué reste le principal objectif des contrats de pro (55% de l'ensemble des nouveaux contrats signés en 2006, les autres étant des certifications ou qualifications de branche : CQP, qualifications inscrites dans la convention collective, ...).

La part de certifications homologuées atteint 57% dans le secteur « santé, travail social ».

Les contrats signés dans notre branche sont principalement délivrés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports puisque près de la moitié des contrats signés en 2006 et en 2007 étaient des BP JEPS.

La branche ne possède pas de certificats de qualification professionnelle (CQP) et aucun diplôme spécifique n'est reconnu par la convention collective.

La durée des formations suivies est identique dans la branche et dans la France entière (~680 heures).